DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 5 juin 2025

COMMUNE DE TRELIVAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 5 juin 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
LUCAS Dominique	RAULT Annie	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	YVART Didier
PELHATRE Michel	LEMAITRE Fabrice	PICOUAYS Jacqueline
BERNAY Marie-Hélène	BRIAND Marie	CAYET Laurette

Absents Excusés :

- Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire
- Monsieur THOMAS François pouvoir à Monsieur YVART Didier
- Monsieur GUDEMARD Bruno pouvoir à Monsieur GODET Pascal
- Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc
- Madame LEMONNIER Rosanna
- Monsieur MAILLARD Rémi

Secrétaire de séance : Monsieur FOURE Jean-Luc

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 24 avril 2025

FINANCES

Tarifs cantine et garderie

Le conseil municipal vote les tarifs ci-dessous

CANTINE		
Type de repas		**TARIFS 2025/2026**
Prix repas régulier par enfant	**Quotient familial**	
Niveau 1	0-950	1,00 €
Niveau 2	950-1250	3,43 €
Niveau 3	>1250	3,77 €
Prix repas occasionnel par enfant		4.84€
Prix repas adulte		6.50€

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 5 juin 2025

COMMUNE DE TRELIVAN

GARDERIE				
QUOTIENT FAMILIAL	1 enfant		2 enfants et +	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
0-950	1,46 €	1,95 €	1,18 €	1,46 €
950-1250	1,62 €	2,17 €	1,29 €	1,72 €
>1250	1,81 €	2,41 €	1,46 €	1,81 €
Pénalité de retard après 19 h : 2.50 € par enfant				

Décision modificative

Le conseil municipal approuve la décision modificative 1 du budget principal ci-dessous

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Article		**BUDGET 2025 Euros**	**NOTIFICATION Euros**	**DIFFERENCE Euros**
73311	Impôts locaux	1 020 000	1 022 454	**2 454**
74833	Compensation Taxe Foncière	155 000	162 462	**7 462**
74111	Dotation Globale Fonctionnement	370 000	377 255	**7 255**
741121	Dotation Solidarité Rurale	150 000	160 456	**10 456**
741127	Dotation Péréquation	98 000	99 048	**1 048**
	TOTAL			**28 675**

Désignation	N° opération	BUDGET Fonctionnement Euros
Non-valeur	6541	**200**
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	**3 000**
Parc Naturel Régional	6558	**6 000**
Fournitures de voirie	60633	**3 000**
CCAS	65736212	**3 000**
Virement à la section d'investissement	023	**13 475**
TOTAL		**28 675**

Désignation	N° opération	BUDGET Investissement Euros	
		Recettes	Dépenses
Virement de la section de fonctionnement	021	**13475**	
Aménagement Sevestrais	59-231		**1 500**
Vitrification salle HB	120-231		**6 000**
Rideaux préau	120-231		**5 975**
TOTAL		**13 475**	**13 475**

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 5 juin 2025

COMMUNE DE TRELIVAN

Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) – Fond de concours

Le conseil municipal décide de participer au fond de concours du parc roulant pour l'année 2025 : 1.50 € par habitant (population DGF 2024)

Demande de subvention FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur) pour le remplacement de la main courante du terrain de football : Plan de financement

Le conseil municipal approuve le plan de financement pour le remplacement de la main courante du terrain de football comme indiqué ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT

REMPLACEMENT DE LA MAIN COURANTE DU TERRAIN D'HONNEUR				
DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT	%
Remplacement de la main courante du Terrain d'Honneur	42 268 €	FAFA	21134	50 %
		Auto-Financement	21134	50%

Demande de subvention FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur) pour l'installation de l'arrosage automatique du terrain de football : Plan de financement

Le conseil municipal approuve le plan de financement pour l'installation de l'arrosage automatique du terrain de football comme indiqué ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT

ARROSAGE AUTOMATIQUE DU TERRAIN D'HONNEUR				
DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT	%
Arrosage automatique du Terrain d'Honneur	40 152	FAFA	20 076	50%
		Auto-Financement	20 076	50%

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 5 juin 2025

COMMUNE DE TRELIVAN

ENFANCE - JEUNESSE

Convention pour la participation à l'ALSH de Quévert

Le conseil municipal :

- Approuve la participation financière de la commune à 16.50 € par journée et par enfant pour la période du 1er septembre 2025 au 25 août 2026
- Décide que la participation sera versée sur une base de 12 enfants pour les mercredis, 8 enfants pour les vacances de la Toussaint, 10 enfants pour les vacances d'hiver et les vacances de printemps et 8 enfants pour le mois d'août.

AFFAIRES GENERALES

Offre de service : Office Santé

Le conseil municipal approuve l'assistance à maitrise d'ouvrage sur ce dossier et en confit l'étude à Office Santé pour un coût de 8000 €

Participation aux évènements : complément à la délibération n°3-2020-77

Le conseil municipal décide de participer au départ en retraite du Directeur de l'Ecole Jean Ferrat

URBANISME ET TRAVAUX

Acquisition parcelle AL55

Le conseil municipal décide de reporter la question

Rétrocession « La Lande Marie »

Le conseil municipal approuve la rétrocession définitive du Lotissement « la Lande Marie » et de classer la voirie, réseaux et espaces vert dans le domaine public pour les parcelles :

- N° B 2353 superficie de 1811 m²
- N° B 2352 superficie de 33 m²
- N° B 2348 Superficie de 85 m²
- N° B 2350 superficie de 32 m²
- N° B 2351 superficie de 117 m²
- N° B 2349 Superficie de 600 m²

- linéaire de voirie de 200.14 m. sur la parcelle B 2353

- Dit que les frais s'y rapportant seront à la charge du lotisseur

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 5 juin 2025

COMMUNE DE TRELIVAN

Motion du Conseil Municipal

Considérant l'importance d'assurer une continuité pédagogique de qualité en école primaire.

Considérant le nombre croissant d'absences d'enseignants qui impacte directement le fonctionnement des écoles.

Considérant que le non remplacement d'enseignants peut nuire à l'apprentissage des élèves et à la qualité de l'enseignement.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Alerte sur la situation préoccupante liée au non remplacement des enseignants à l'école Jean Ferrat de Trélivan mais également dans les écoles des communes du territoire.

- Demande au rectorat de mettre en place un dispositif de recrutement permettant de couvrir un maximum d'absences d'enseignants afin d'assurer la continuité de service public.

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

Pour extrait conforme

Le Maire,

Suzanne LEBRETON